

DEPARTEMENT
DES
BOUCHES-DU-RHONE

CONSEIL DEPARTEMENTAL

RAPPORTEUR(S) : MME CORINNE CHABAUD / M. LUCIEN LIMOUSIN

**DELIBERATION DE LA COMMISSION PERMANENTE
30 Juin 2017**

OBJET : Soutien au Groupement Oléicole des Bouches du Rhône- FDCIVAM 13 - Année 2017

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Vu la délibération du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône en date du 16 avril 2015, donnant délégations de compétences à la Commission Permanente du Conseil Départemental,

La Commission Permanente du Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône, réunie le 30 Juin 2017 dans l'Hôtel du Département à Marseille, le quorum étant atteint,

Au bénéfice des considérations mentionnées dans le rapport,

A décidé d'allouer, au titre de l'année 2017 au groupement oléicole des Bouches-du-Rhône (FDCIVAM13) un crédit de 12 000 € dont 9 000 € pour le fonctionnement et 3 000 € pour le réseau de surveillance de la mouche de l'olivier.

La dépense sera imputée à hauteur de 12 000 € sur le chapitre 65 du budget départemental.

A l'unanimité

ADOPTE

**Pour la Présidente du Conseil Départemental
des Bouches-du-Rhône
et par délégation**

Signé

**Nathalie Tarrisse
Directrice**

du Service des Séances de l'Assemblée